DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026

Délibération n°2026.11.176.B

Parc tertiaire du Grand Girac - Kube - Convention d'occupation précaire avec la société INMAC WSTORE – avenant n°3

LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2026
Secrétaire de Séance: Jean-Christophe CARDAILLAC

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **25**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Hélène GINGAST à Morgan VANDESTICK**,** Samantha LANDREAU à Gérard DESAPHY**,** Stéphanie MARCHAND à Michel BUISSON**,**

Excusé(s): Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_176B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026	**DÉLIBÉRATION N°2026.11.176.B**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC - KUBE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE INMAC WSTORE – AVENANT N°3

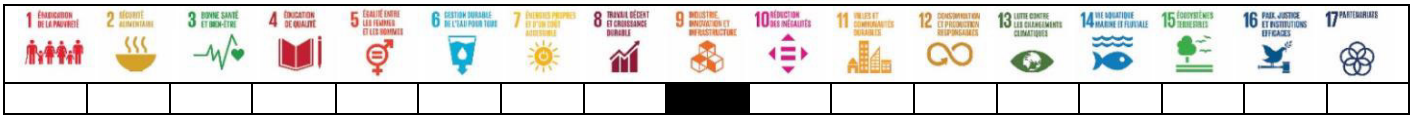
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30103 -3) ENTREPRENARIAT]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : infrastructures et industrialisation socio-économique durable

Par délibération n°122 du 5 octobre 2023, le bureau communautaire a approuvé la convention d'occupation précaire avec la société INMAC WSTORE, dont le siège social est situé 125 avenue du Bois de la Pie 95700 Roissy-en-France, pour l'occupation des locaux du plot 1 du site du Grand Girac, à compter du 1er novembre 2023.

Par délibérations n°131 du 5 septembre 2024 et n°141 du 25 septembre 2025, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 et un avenant n°2 à la convention dont l'objet était de la prolonger pour une année supplémentaire, soit du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025, puis du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

La société INMAC WSTORE ayant demandé une nouvelle prolongation de la durée de la convention, il convient d'approuver un avenant n°3.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 à la convention d'occupation précaire des locaux du Kube (ex plot n°1) sur le site de Grand Girac, passée avec la société INMAC WSTORE, ayant pour objet la prolongation de la durée de la convention d'une année supplémentaire, soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_176B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à signer l'avenant à intervenir.

Pour : 28 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE** **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** **ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_176B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC A SAINT-MICHEL - SITE DE KRYSALIDE
KUBE – 1ER ETAGE
AVENANT N°3

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême dont le siège social est situé au 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême, enregistré sous le numéro SIRET 200 071 827 00014, représentée par son Président, ou son représentant dûment habilité,

Ci-après dénommé « le bailleur » d'une part;

Et

La société SAS INMAC WSTORE dont le siège est située au 125 avenue du Bois de la Pie 95700 Roissy-en-France, inscrite au RCS de Pontoise sous le numéro SIRET 388 055 493 00059**,** représentée par Isabelle Allegaert, agissant en qualité de mandataire social,

Ci-après dénommée « l'occupant », d'autre part,

Préambule

Une convention d'occupation précaire a été signée pour une période de un an à compter du 1er novembre 2023 avec la SAS INMAC WSTORE pour la mise à disposition d'une partie de l'étage du Kube sur le site de Krysalide, sur la commune de Saint-Michel.

Un avenant n°1 a été signé pour une prolongation de l'occupation du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Un avenant n°2 a été signé pour une prolongation de l'occupation du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

La SAS INMAC WSTORE a demandé une prolongation pour une année supplémentaire ; il convient donc de passer un avenant n°3.

Article 1 - Modification de l'article 2 - durée

La convention d'occupation temporaire est prolongée d'un an à compter du 1er novembre 2026, soit jusqu'au 31 octobre 2027.

Tous les autres articles de la convention initiale ainsi que ses avenants restent inchangés et applicables.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Angoulême, le

Pour la SAS INMAC WSTORE	*Pour GrandAngoulême* *P/le Président, le Vice-Président,* *Michaël Laville*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261105-2026_11_176B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026